

N° 19 - AVRIL 2012

LA PRATIQUE SPORTIVE EN SEINE-SAINT-DENIS

La bonne visibilité sportive du département grâce à la présence de grands champions, de clubs de haut niveau et d'équipements sportifs remarquables, masque une autre réalité. Les habitants de Seine-Saint-Denis sont moins nombreux à pratiquer que les autres franciliens et ce pour de multiples raisons.

En 2011, le Conseil général de Seine-Saint-Denis s'est lancé dans l'élaboration d'un schéma de cohérence des équipements sportifs. L'IRDS, associé aux réflexions menées dans ce cadre, dresse ici un portrait de la pratique sportive dans le département.

Ce portrait comprend trois parties. La première décrit le profil des sportifs âgés de 15 ans et plus et les modalités de leur pratique (disciplines, intensité, lieu, moment) à partir d'une enquête menée par l'IRDS depuis 2007(1) auprès d'un échantillon de 12500 personnes représentatif des Franciliens. La seconde s'intéresse à la pratique en club: nombre de licences et de structures d'accueil par discipline, et évolution depuis 20 ans. Ces données sont issues du recensement des licences effectué par le ministère des Sports. Enfin la dernière partie traite de la problématique des équipements sportifs (taux d'équipement, ancienneté, gestion) et s'appuie, entre autres, sur les résultats du recensement des équipements sportifs (RES) du ministère des Sports.

ENQUÊTE AUPRÈS DE LA POPULATION

Moins de sportifs en Seine-Saint-Denis...

En 2010, les habitants de Seine-Saint-Denis (Séquanodionysiens) âgés de 15 ans et plus sont moins familiers des activités physiques et sportives (APS): 55 % ont une activité régulière⁽²⁾ contre 63 % dans le reste de la région et 40 % une pratique intensive⁽³⁾ contre 48 % hors du département (tableau 1). La proportion de ceux qui ne pratiquent pas de sport s'élève à 18 % alors que ce taux est de 12 % dans le reste de la région.

La palette d'activités des habitants du département est également moins large. Alors qu'en Île-de-France les pratiquants s'adonnent en moyenne à 3,3 activités différentes au cours de l'année, les Séquanodionysiens en comptent 2,9.

(1) Enquête sur les pratiques sportives des Franciliens (EPSF) 2007-2010.(2) Au moins une fois par semaine(3) Au moins deux fois par semaine









...quelle que soit la catégorie de la population

La pratique sportive est plus importante pour les hommes, les jeunes (15-34 ans), les plus diplômés et les catégories professionnelles les plus hautes (tableau 2). Des résultats qui pourraient apporter des réponses aux raisons de la moindre pratique dans un département où la population est faiblement diplômée et plus souvent touchée par la précarité (voir encadré sur la Seine-Saint-Denis). Cependant, même si la structure sociodé-

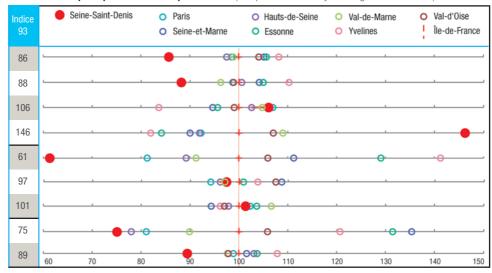
mographique est prise en compte, les disparités en termes de taux de sportif et de portefeuille d'activités persistent. Ainsi, à âge, sexe, et niveau d'études équivalents, un habitant de Seine-Saint-Denis aura toujours une probabilité moins élevée d'être sportif qu'un habitant du reste de la région.

Les freins économiques et socioculturels, mais aussi le rythme de vie, l'accessibilité aux équipements sportifs et la diversité de l'offre en animation sportive du département sont des éléments susceptibles d'expliquer cette situation.

Tableau 1 -Indicateurs de pratique

ilidicateurs de pratique							
	93	Île-de- France					
Intensive (%)	40	47					
Régulière (%)	55	62					
Occasionnelle (%)	27	25					
Pas de sport (%)	18	12					
Licenciée(2) (%)	12	20					
Encadrée ⁽¹⁾ (%)	46	47					
Autonome (%)	57	56					
Clubs pour 10 000 habitants	12,5	16,7					
Nombre moyen de disciplines par sportif	2,9	3,2					

Intensité de la pratique selon les départements (comparaison à la moyenne régionale-base 100)



Lecture: 40 % des habitants de Seine-Saint-Denis ont une pratique intensive, contre 47 % sur l'ensemble de la région. En comparaison avec la moyenne régionale (indice 100), la Seine-Saint-Denis a le taux de pratique intensive le plus bas avec un indice de 86.57 % des sportifs pratiquent une activité régulière de manière autonome, 46 % une activité de manière encadrée.

Source: FPSE 2007-2010

La mesure de la pratique sportive au travers de l'enquête

Depuis 2007, l'IRDS a mis en place un dispositif d'enquête annuelle sur les pratiques sportives des Franciliens âgés de 15 ans et plus (EPSF). Il a pour objectif de mesurer leur activité physique et sportive hors du cadre scolaire ou professionnel et en dehors des déplacements. Chaque année 3 000 personnes sont interrogées par téléphone sur les disciplines qu'ils exercent, et les modalités de leurs pratiques (fréquence, lieu, moment...). À ce jour, l'échantillon est composé de 12 500 individus, dont 1 500 Séquanodionysiens, et est représentatif des Franciliens âgés de 15 ans et plus.

En plus de l'activité encadrée, cette enquête offre l'avantage d'estimer la pratique hors institutions (pratique autonome), qui concerne une large partie de la population, mais qui est difficilement quantifiable

du fait justement qu'elle s'organise hors institutions sportives, et qu'elle n'obéit à aucune règle de temps, d'espace ou de fréquence.

En 2009, un premier dossier⁽⁴⁾ était publié sur les pratiques sportives dans les départements franciliens. Les résultats mettaient en évidence des spécificités départementales en termes de taux et de modalités de pratique et concluaient sur l'intérêt de réaliser des analyses territoriales plus poussées.

Dans notre dispositif, un individu qui s'adonne au moins à une activité physique, ne serait-ce qu'une fois dans l'année est considéré comme un pratiquant. La mesure se veut donc la plus large possible. Elle comptabilise à la fois les pratiquants occasionnels et réguliers et s'intéresse aussi bien aux activités en dehors de tout

encadrement, qu'à celles qui se déroulent en club avec une licence. Une personne aura une activité régulière si la somme de ces jours de pratique (toutes disciplines confondues) égale ou dépasse $52^{(5)}$ et si au moins l'une de ces disciplines est exercée tout au long de l'année. Un pratiquant intensif s'adonne à du sport au moins deux fois par semaine (104 jours) et ce tout au long de l'année.

Des informations complémentaires ainsi que l'ensemble des dossiers issus de l'exploitation du dispositif d'enquêtes sont disponibles sur le site internet de l'irds: www.irds-idf.fr.

⁽¹⁾ Pratique en club, avec une licence, ou un moniteur ou dans une structure privée à caractère commerciale.

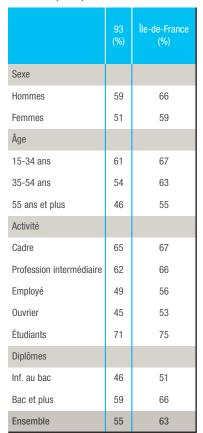
⁽²⁾ Licences Hors ATP. Source: recensement des licences du ministère, 2010.

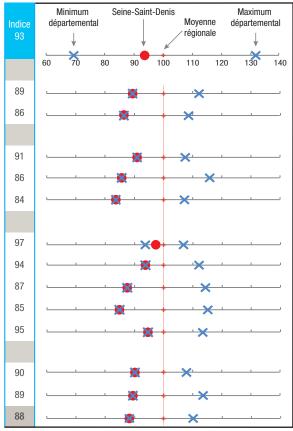
⁽⁴⁾ La pratique sportive dans les départements franciliens. Les dossiers de l'IRDS (7), octobre 2009.

⁽⁵⁾ Soit l'équivalent d'une fois par semaine étant donné qu'une année compte 52 semaines.

Tableau 2 -Profil des pratiquants

Position de la Seine-Saint-Denis en comparaison à la moyenne régionale (base 100)





En Seine-Saint-Denis, un taux de pratique plus faible dans quasiment toutes les catégories de la population

Lecture : 59 % des hommes en Seine-Saint-Denis ont une pratique régulière contre 66 % dans le reste de la région. En comparaison avec la moyenne régionale (indice 100), la Seine-Saint-Denis a le taux de pratique masculine le plus faible avec un indice de 89 Source: EPSF 2007-2010

La contrainte du temps: un problème francilien?

En Seine-Saint-Denis comme ailleurs, les freins à la pratique le plus souvent avancés sont le manque de temps, des horaires qui ne conviennent pas, et le prix d'accès (figure 1).

Lorsqu'ils souhaitent s'adonner à leurs loisirs, les pratiquants doivent composer avec leurs vies professionnelles et/ou familiales. Des travaux ont montré que ces contraintes étaient plus fortes en Île-de-France que dans le reste de la France⁽⁷⁾. Les Franciliens ont des semaines de travail plus longues (38,5 heures contre 36,9 heures en province⁽⁸⁾), des temps de déplacements quotidiens plus importants (20 minutes supplémentaires en moyenne⁽⁹⁾), et une part de ménages avec enfant plus élevée (39,3 % contre 36,2 % en province(10)).



⁽⁶⁾ Voir encadré sur la mesure de la pratique pour avoir une définition du pratiquant régulier

⁽⁷⁾ La pratique des activités physiques et sportives en France, résultats de l'enquête menée en 2003. Insee et ministère des Sports. Décembre 2005.

⁽⁸⁾ Enquête SUMER 2002-2003.

⁽⁹⁾ Enquête nationale transports et déplacements 2008.

Quelques repères sur la Seine-Saint-Denis

La Seine-Saint-Denis à grands traits

La Seine-Saint-Denis est un département jeune, peuplé de 1,5 million d'habitants. Créé en 1968, il compte 40 communes et concentre 13 % de la population francilienne sur 2 % du territoire régional, ce qui en fait l'un des départements français les plus petits en superficie mais aussi l'un des plus densément peuplés.

Sa proximité avec Paris lui permet de bénéficier d'un réseau de transport routier, ferroviaire et aérien développé, en particulier l'ouest du département. Malgré cette forte urbanisation, le territoire accueille un site classé Natura 2000(11) qui s'étend sur 1 157 ha. Il possède le plus grand parc de la région (parc départemental de la Courneuve), ainsi que l'une des forêts franciliennes les plus fréquentées (forêt de Bondy). Enfin, il est traversé par cinq voies d'eau: la Seine, la Marne ainsi que les canaux de l'Ourq, de Saint-Denis, et de Chelles (carte 1).

Le département se caractérise par une population plus jeune, plus métissée, globalement moins diplômée et touché par la pauvreté et la précarité sociale. La part de la population ayant moins de 20 ans en Seine-Saint-Denis est de 29 %, contre 25,5 % dans le reste de la région. Le département compte 21 % d'étrangers, contre 12 % en Île-de-France. Près d'un jeune sur 3 n'a aucun diplôme (contre 1 sur 5 dans la région), le taux de chômage de la population active est de 17 % (11 % au niveau régional), et 22 % vivent en dessous du seuil de pauvreté (13,5 % en France). C'est un territoire qui abrite une part importante d'ouvriers et d'employés (40 % des ménages, contre 27 % au niveau régional).

Le portrait économique, démographique et social du département d'une commune à l'autre. À titre d'exemple, selon les communes, la part des moins de 20 ans passe de

25 % à plus de 35 %, la densité de population peut être multipliée par 20, la part de la population étrangère par 6, celle des ménages ouvriers et des ménages fiscaux non imposables doublée. Des situations locales contrastées qui témoignent de la diversité des problématiques au sein du département

La Seine-Saint-Denis compte 5 groupements à fiscalité propre, toutes des communautés d'agglomération (CA). Ces dernières abritent 63 % des communes du département et 2/3 de la population. Au 01/01/2010, deux des cinq CA ont retenu dans leurs statuts la compétence «sport». Mais à ce jour, ces dernières sont propriétaires et gèrent moins de 3 % du patrimoine sportif départemental (source: RES).

Carte 1 - Espaces verts et voies d'eau en Seine-Saint-Denis Saint-Deni: Val-d'Oise Seine et-Marne Paris Réseau hydrographique : la Seine la Marne principales rivières autres cours d'eau permanents écoulement intermittents la Marne - aqueduc espace vert public @ º Source : IRDS Traitement : IRDS Val-de-Marne

⁽¹¹⁾ Réseau de sites écologiques de l'Union Européenne et qui a pour objectif de protéger et valoriser la diversité biologique des 25 000 sites qui lui sont rattachés.

⁽¹²⁾ Portrait de la Seine-Saint-Denis. Cahier de l'observatoire (2). Observatoire départemental et Apur. 2010.

Trop âgé Seine-Saint-Denis Problème de santé Paris, 92 et 94 Grande couronne HIC 95 % Une autre raison Équipement trop loin Ne connaît personne avec qui pratiquer Revient trop cher Horaires ne conviennent pas Ne souhaite pas pratiquer plus Autres activités en concurrence

Figure 1 - Les raisons de la faible pratique (plusieurs réponses possibles)

Le manque de temps, principale raison avancée par les personnes ne pratiquant aucun sport

Lecture: 32 % des habitants de Seine-Saint-Denis qui pratiquent peu de sport dans l'année ont d'autres activités qui entrent en concurrence

La pratique autonome: en réponse au manque de temps?

Manque de temps

En Seine-Saint-Denis comme dans le reste de la région, nombre de sportifs privilégient la pratique autonome, c'est à dire sans moniteur, sans licence et hors club: 40 % s'adonnent exclusivement à leurs activités physiques de cette manière, 30 % exclusivement de manière encadrée et 16 % combinent ces 2 modes de pratique (1 activité régulière autonome et 1 activité régulière encadrée).

La pratique autonome est une réponse possible au manque de temps dans la mesure où elle permet de ne pas subir de nouvelles contraintes horaires. En effet, la principale raison évoquée pour pratiquer hors institution est le fait de pouvoir s'adonner à son activité quand on le souhaite, comme on le souhaite, et à son rythme (voir figure 2). Les personnes interrogées soulignent également l'avantage de pouvoir pratiquer facilement en famille.

La pratique autonome: en réponse au coût de la pratique?

La pratique autonome est moins discriminante que la pratique encadrée. D'après l'enquête, dans le département, 12 % des ouvriers, 16 % des peu diplômés(13) et 19 % des 55 ans et plus s'adon-

Intervalle de confiance à 95 % (IC 95 %)

Les chiffres présentés dans cette partie sont le résultat d'un sondage sur un échantillon de la population des Franciliens âgés de 15 ans et plus. C'est pourquoi chaque nombre est entouré d'une incertitude liée à l'extrapolation des résultats observés au niveau de l'échantillon à l'ensemble de la population.

L'intervalle de confiance à 95 % (IC 95 %) permet d'estimer cette incertitude. Il s'agit d'une fourchette de valeur dans laquelle la mesure que l'on cherche à estimer à l'échelle de la population à 95 % de chance de se trouver. Par exemple, dans notre échantillon, 55 % des Séquanodionysiens déclarent pratiquer régulièrement une activité physique ou sportive. Le calcul de l'intervalle de confiance indique qu'il y a 95 % de chance pour que cette valeur soit comprise entre 52,5 % et 57,5 %.

Graphiquement, l'intervalle de confiance est représenté par un trait noir comme sur la figure 1.



nent régulièrement à une activité encadrée, alors qu'ils sont respectivement 32 %, 31 % et 33 % à s'adonner à leur sport en-dehors des institutions (tableau 3). Lorsqu'on leur demande pourquoi ils privilégient ce type de pratique, 27 % avancent des raisons financières (figure 2).

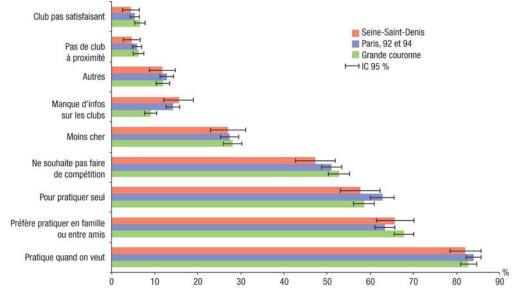
(13) Inférieurs au Bac.

Tableau 3 - Profil des sportifs autonomes et des sportifs encadrés

		Autonome		Encadrée			
%	93	Paris/92/94	GC	93	Paris/92/94	GC	
Sexe							
Hommes	34	37	39	25	27	33	
Femmes	28	33	33	25	28	32	
Âge							
15-34 ans	32	32	34	35	35	43	
35-54 ans	30	36	37	20	27	31	
55 ans et plus	33	38	36	19	20	22	
Activité							
Cadre	36	37	36	29	29	31	
Profession intermédiaire	31	36	38	32	29	34	
Employé	30	34	35	21	21	28	
Ouvrier	32	37	33	12	22	24	
Etudiants	33	33	37	46	42	57	
Diplômes							
Inf. au bac	31	33	34	16	17	20	
Bac et plus	32	36	37	28	29	35	
Ensemble	31	35	36	25	28	32	

Lecture: 31 % des habitants de la Seine-Saint-Denis âgés de 15 ans et plus s'adonnent régulièrement à une activité régulière autonome, 25 % à une activité régu-Source: EPSF 2007-2010

Figure 2 - Les raisons de la pratique autonome régulière (plusieurs réponses possibles), et intervalle de confiance à 95 %.



et économie, les atouts de la pratique autonome

Liberté

Lecture : 27 % des sportifs de Seine-Saint-Denis pratiquent de manière autonome car cela revient moins cher.

Source: EPSF 2007-2010

Les espaces publics: des lieux de pratique à développer

Les habitants des zones fortement urbanisées s'adaptent à leur environnement et n'hésitent pas à s'approprier les espaces publics pour s'adonner à leurs activités physiques. La rue et les parcs sont ainsi les lieux privilégiés par les habitants de Paris et sa proche couronne pour leurs pratiques alors qu'il s'agit du milieu naturel (forêt, lac, rivière) en grande couronne (tableau 4). Sur l'ensemble du territoire, les installations sportives sont moins souvent citées, probablement en lien avec une forte présence de pratiquants autonomes dans la population.

En 2009, la surface par habitant en espaces verts urbains(14) atteignait 12 m² dans le département, soit 33 % de plus que dans les autres territoires de la proche couronne⁽¹⁵⁾. Pourtant en 2010, près d'un Séquanodionysien sur 3 ne peut exercer l'activité à laquelle il souhaite s'adonner. Le plus souvent il s'agit de la course à pied, de la marche

⁽¹⁴⁾ Espaces verts urbains y compris les espaces linéaires, mais hors bois, forêts et projets.

⁽¹⁵⁾ L'environnement en Île-de-France -Mémento 2011. IAU îdF.

ou du vélo. Les deux premières raisons invoquées sont l'absence d'endroit où pratiquer à proximité, et les espaces extérieurs mal aménagés pour la pratique d'une activité physique (34 % des répondants en Seine-Saint-Denis contre 28 % sur le reste du territoire, voir figure 2b). Améliorer la qualité des espaces publics en les rendant par exemple plus sécurisés, et moins polluants par l'aménagement d'axes de circulation douces (marche, courses à pied) ou de pistes cyclables, constituerait une piste de développement de la pratique sportive en Seine-Saint-Denis. Une autre serait d'augmenter les équipements en accès libre (skate parc, citystade...) tout en restant vigilant sur le public qui s'approprie ces lieux. Une étude(16) a en effet montré que bien souvent ces derniers s'adressent aux garçons, et contribuent à accentuer les écarts de pratique observés entre hommes et femmes.

Une pratique le soir en semaine, près du domicile

La majorité des sportifs séquanodionysiens, comme dans le reste de la région, s'adonne à leurs activités en semaine (78 %) et de préférence en soirée (51 %, tableau 6). Mais ils pratiquent moins le week-end: 60 % contre 64 % sur Paris et le reste de la proche couronne, et 66 % en grande couronne.

Leur lieu de pratique se situe dans 70 % des cas à proximité du domicile (tableau 5), le plus sou-

Tableau 4 - Lieux de la pratique sportive

%	93	Paris/92/94	GC
Espace public	50	51	45
Installations sportives	46	45	47
Milieu naturel	42	47	53

Lecture: 50 % des sportifs séquanodionysiens pratiquent dans les espaces publics Source: EPSF 2007-2010

Tableau 5 - Lieux de la pratique sportive

%	93	Paris/92/94	GC
À proximité de votre domicile	70	74	78
Sur votre lieu de vacances	47	51	49
À proximité ou sur votre lieu de travail	33	32	29
Dans un lieu situé entre votre travail et votre domicile	25	28	25
À votre domicile	19	19	20

Lecture: 70 % des sportifs séguanodionysiens pratiquent à proximité de leur domi-

Source: EPSF 2007-2010

Tableau 6 - Moments de la pratique sportive réaulière

%	93	Paris/92/94	GC
En semaine le matin	34	35	32
En semaine le midi	15	19	16
En semaine le soir	51	52	54
En semaine (ensemble)	78	78	79
Pratique le week-end	60	64	66

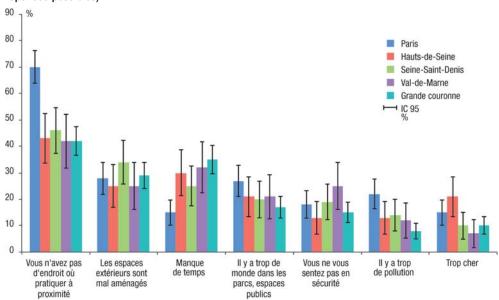
Lecture: 60 % des sportifs séquanodionysiens pratiquent le week-end. Source: EPSF 2007-2010

Tableau 7 - Moyen de transport

%	Paris	92	93	94	GC
Voiture, moto, scooter	19	49	50	50	71
Marche, vélo, roller	67	57	47	54	42
Transport en commun	43	19	22	19	9

Lecture: 50 % des sportifs séquanodionysiens utilisent un véhicule motorisé pour aller sur le lieu de l'activité. Source: FPSF 2007-2010

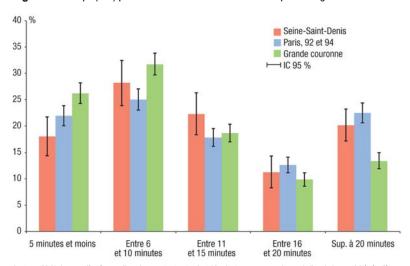
Figure 2b - Les freins à la pratique sportive en extérieur selon le lieu de résidence (plusieurs réponses possibles)



Lecture: 20 % des habitants de Seine-Saint-Denis ne pratiquent pas en extérieurs car il v a trop de monde dans les parcs et dans les espaces publics.

(16) La mixité filles-garçons dans les loisirs des jeunes. ADES CNRS, Université Michel de Montaigne Bordeaux 3. 2012.

Figure 3 - Temps (min) pour se rendre sur le lieu de l'activité sportive régulière



Lecture: 28 % des sportifs séquanodionysiens mettent entre 6 et 10 minutes pour se rendre sur le lieu de leur activité régulière. Source: EPSF 2007-2010

Tableau 8 - Les motivations de la pratique régulière d'une activité sportive

(%)	93	Paris/92/94	GC						
Loisir, détente	82	83	84						
Santé	74	81	81						
Entretien physique, entrainement	71	82	82						
La rencontre avec les autres	70	55	60						
Sortir de chez soi	62	63	67						
Plaisir d'être avec des proches	61	61	70						
Oublier les problèmes de la vie courante	57	61	67						
Contact avec la nature	55	51	58						
Pratiquer seul	50	58	51						
Se surpasser, performances	31	33	37						
Sensations fortes	26	25	28						
Compétition	14	15	21						

Lecture: 82 % des sportifs séquanodionysiens pratiquent une activité physique régulière pour le loisir

vent à moins de 20 minutes (80 % des sportifs,

La moitié des Séquanodionysiens utilise un véhicule motorisé pour se rendre sur le lieu de leur activité (tableau 7). Ils ont moins tendance que les autres habitants du cœur urbanisé de la région à utiliser des modes de déplacement doux (marche, vélo, roller), en lien peut-être avec une moindre qualité des espaces publics à leur disposition. Au sein de la Seine-Saint-Denis il existe des disparités communales en termes d'offres de transport avec notamment la présence du métro pour les communes les plus proches de Paris.

Le sport comme lien social

Même si le loisir et la détente sont les premières motivations des sportifs séquanodionysiens, on note que la rencontre avec les autres est une particularité de la Seine-Saint-Denis (tableau 8): 70 % pratiquent une activité sportive pour le lien social, contre 60 % en grande couronne et 55 % à Paris. Seuls 14 % indiquent la compétition

Marcher, nager, pédaler, en pratique occasionnelle...

Les disciplines qui rencontrent le plus de succès auprès des Séquanodionysiens sont la natation, la marche, le vélo et la course à pied (tableau 9). Il s'agit des mêmes activités que dans le reste de la région. Ces sports sont facilement accessibles et présentent l'avantage de pouvoir se pratiquer à tout âge, seul ou à plusieurs, dans un club ou de manière autonome. Mais la majorité des personnes qui s'adonnent à ces activités le font en réalité de manière occasionnelle: 61 % des personnes qui déclarent marcher ont une pratique occasionnelle, 79 % pour le vélo et 89 % pour la natation.

...marche, gymnastique et course à pied pour la pratique régulière

Si l'on s'intéresse à la pratique d'activités régulières, le trio de tête des disciplines les plus pratiquées est modifié, et varie selon le lieu de résidence (tableau 9): après la marche et la gymnastique, les Séquanodionysiens privilégient la course à pied, les autres habitants de la proche couronne la natation et ceux de la grande couronne le vélo.

Tableau 9 - Les 20 premières disciplines pratiquées en Seine-Saint-Denis au cours de l'année

%	Au moins 1 fois par semaine			Moins d'une fois par semaine			Ensemble		
70	93	Paris/92/94	GC	93	Paris/92/94	GC	93	Paris/92/94	GC
Marche	14	19	20	22	29	32	36	48	52
Gymnastique	8,9	10	11	2,5	3,6	2,7	11	14	14
Course à pied	6,7	7,7	7,5	6,9	9,2	8,2	14	17	16
Vélo	6,5	7,5	9,0	26	29	33	33	37	42
Natation	5,0	7,8	7,4	40	49	47	45	57	54
Football	5,0	3,4	4,2	6,9	5,3	5,3	12	8,7	9,5
Autres sports collectifs	3,1	2,4	3,1	4,1	3,9	3,4	7,2	6,3	6,5
Musculation	3,0	3,6	3,8	1,0	1,3	< 1	4,0	4,9	4,6
Danse	2,8	2,7	3,0	1,3	1,1	< 1	4,1	3,8	3,6
Sports de combat	2,5	2,5	2,4	1,5	< 1	< 1	4,0	3,2	3,2
Relaxation	2,3	4,0	2,8	6,0	8,1	8,1	8,3	12	11
Tennis	1,7	2,0	2,8	3,3	6,6	4,4	5,0	8,6	7,2
Pétanque	< 1	< 1	< 1	12	12	16	12	12	16
Ski	< 1	< 1	< 1	10	16	17	10	16	17
Pêche	< 1	< 1	< 1	5,5	3,6	5,8	5,7	3,8	6,3
Roller	< 1	< 1	< 1	4,7	6,4	6,5	5,2	7,2	7,4
Sports nautiques	< 1	< 1	< 1	2,0	4,7	4,2	2,2	5,2	4,6
Escalade	< 1	< 1	< 1	1,6	1,3	1,0	1,8	1,6	1,3
Golf	< 1	< 1	< 1	< 1	1,1	1,5	1,0	1,6	2,2
Équitation	< 1	< 1	1,1	< 1	1,0	1,0	1,2	1,4	2,1

L'attrait du football et des sports collectifs. caractéristique du département

Lecture: 45 % des habitants de la Seine-Saint-Denis âgés de 15 ans et plus s'adonnent à la natation, 40 % le font de manière occasionnelle (moins d'une fois par semaine), et seulement 5 % le font de manière régulière (au moins une fois par semaine).

Les sports collectifs et de combat: une spécificité du département

Quelle que soit la discipline, la part des pratiquants est systématiquement plus faible dans le département que dans le reste de la région. Les Séquanodionysiens sont deux fois moins nombreux à s'être adonné à des sports nautiques, du golf ou de l'équitation au cours de l'année. Le ski et le tennis sont également fortement sousreprésentés dans le département. Cette moindre pratique renvoie en grande partie à des contraintes économiques(17).

Cependant, deux champs d'activités font exception et sont davantage pratiqués en Seine-Saint-Denis que sur le reste du territoire : les sports collectifs (en particulier le football) et les sports de combat.

À chaque discipline son public

La pratique sportive des habitants de Seine-Saint-Denis varie selon le sexe, l'âge et le niveau d'études (tableau 10). La gymnastique, la marche et la natation sont par exemple plutôt réservées aux femmes alors que la course à pied, le vélo et le football sont des disciplines majoritairement masculines.

De même, le poids de la pratique encadrée varie fortement d'une activité à l'autre. Sans surprise, c'est à la marche que l'on observe le plus faible taux (12 %) et à la gymnastique le plus important (72 %).

Tableau 10 - Profil des sportifs séguanodionysiens selon la discipline

Tubicula 10 1 Tolli des sportils sequalibrilisticité selon la disolphile											
	Sexe			Âge		Niveau d'études			Mode de	Mode de pratique	
%	Femmes	Hommes	15-34 ans	35-54 ans	55 ans et plus	Inférieur au bac	Bac et plus	Études en cours	Autonome	Encadrée	
Marche	71	29	22	37	41	55	40	5	88	12	
Gymnastique	79	21	26	36	38	41	55	4	28	72	
Course à pied	29	71	50	40	10	28	57	15	86	14	
Vélo	28	72	34	52	14	44	38	18	85	15	
Natation	71	29	47	28	25	32	50	18	63	37	
Football	6	94	82	18	0	48	15	37	42	58	

Lecture: 71 % des personnes qui pratiquent régulièrement la marche sont des femmes, 41 % ont plus de 55 ans, 55 % ont un diplôme inférieur au bac et 88 % s'adonnent à cette activité régulière en-dehors de tout encadrement. Source: EPSF 2007-2010

(17) La pratique des activités physiques et sportives en France. Ministère des Sports et Insep. 2005.

ZOOM SUR LA PRATIQUE LICENCIÉE

Une pratique en club plus faible en Seine-Saint-Denis

Nous avons vu dans la première partie que les Séquanodionysiens étaient moins sportifs que les habitants du reste de la région: ils sont moins nombreux, moins assidus, et ont une palette d'activités moins diversifiée. Le recensement des licences effectué par le ministère des Sports confirme cette situation au niveau de la pratique en club (tableau 11): en 2010, la Seine-Saint-Denis a le taux de licences le plus faible de la région (12,4 licences pour 100 habitants, contre 21,4 sur le reste du territoire).

Il existe une différence importante entre d'une part, le taux de licences mesuré par le recensement du ministère (12,4), et d'autre part, le taux de pratique en club déclaré par les enquêtés (21). Ce dernier devrait être en réalité plus faible étant donné qu'il ne prend pas en compte les moins de 15 ans où la proportion de sportifs est la plus importante. Ce phénomène s'observe également sur le reste de la région, mais il est plus fort en Seine-Saint-Denis (+8,6 points, contre +3,6 sur le reste de la région).

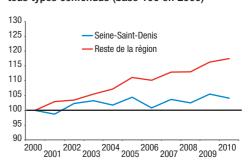
Cette différence est difficile à analyser. Elle peut s'expliquer par la non prise en compte des licences ATP (voir encadré) dans les effectifs du ministère. Elle suggère également l'existence d'une pratique encadrée en-dehors des structures affiliées aux Fédérations, comme dans les écoles municipales des sports par exemple, qui sont gérées par les communes. Enfin, il est probable qu'une partie des Séquanodionysiens pratiquent en club en tant qu'adhérents mais sans être licenciés. Peut-être parce qu'ils ne souhaitent pas faire de la compétition et que de cette manière ils accèdent à une pratique de loisir encadré, à un tarif moins élevé.

Un phénomène qui s'accentue

Il y a 20 ans, la Seine-Saint-Denis comptait 10,9 licences pour 100 habitants, contre 18,2 dans le reste de la région, un écart qui a eu tendance à diminuer au cours des années 1990. Mais au cours des dix dernières années, la région a connu un rythme de croissance quatre fois plus important, creusant de nouveau l'écart avec le département (figure 4 et tableau 12).

Depuis 2000, les licences augmentent moins vite que la population (4 % contre 9 %) ce qui traduit en réalité un recul du taux de pénétration de la pratique dans le département: 12,9 licences pour 100 habitants en 2000, contre 12,4 en 2010. Dans le reste de la région, les licences ont augmenté de 17 % et la population de 6 %, soit une augmentation du taux de pénétration de 6 % (de 19,2 à 20,4).

Figure 4 - Évolution du nombre de licences, tous types confondus (base 100 en 2000)



Lecture: Entre 2000 et 2010, le nombre de licences a augmenté de 4 % en Seine-Saint-Denis (indice 100 en 2000 et indice 104 en 2010) et de 17 % dans le reste de la Région (indice 100 en 2000 et indice 117 en 2010). Source: Recensement des licences, Ministère des sports; exploitation IRDS

Un nombre de structures d'accueil par habitant en recul

En 10 ans, le nombre de clubs a légèrement diminué (1884 clubs en 2010, soit 11 de moins qu'en 2001) diminuant le nombre d'associations sportives pour 10000 habitants de 10 % (13,7 clubs

Tableau 11 -Indicateurs de pratique

De 2000 à 2010.

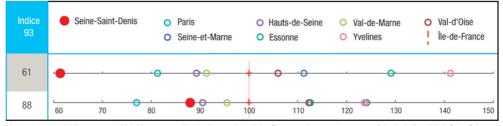
une stagnation

du nombre

de licences

Indicateur (%)	93							
Pratique licenciée*	12,4	20,4						
Pratique en club**	21	24						

Intensité de la pratique selon les départements (comparaison à la moyenne régionale-base 100)



Lecture: En Seine-Saint-Denis le recensement des licences compte 12,4 licences pour 100 habitants, contre 20,4 sur le reste du territoire. En comparaison avec la moyenne régionale (indice 100), la Seine-Saint-Denis a le taux de licences le plus faible avec un indice de 61

Source : Recensement des licences du ministère, 2010 ; population : tous âges

^{**} Source : EPSF 2007-2010 ; population : 15 ans et plus

Tableau 12 - Répartition et évolution du nombre de licences en Seine-Saint-Denis et dans le reste de la région

	Répartition e	en 2010 (%)	Part des femm	es en 2010 (%)	Évolution annuelle moyenne du nombre de licences entre 2000 et 2009* (%)		
	Seine-Saint-Denis	Reste de la région	Seine-Saint-Denis	Reste de la région	Seine-Saint-Denis	Reste de la région	
Olympiques	56	54	25	31	1,0	2,1	
Non olympiques	12	13	31	31	1,2	1,9	
Multisports	32	33	42	50	- 0,4	1,0	
Ensemble	100	100	31	37	0,6	1,7	

Lecture: En Seine-Saint-Denis, les licences olympiques représentent 56 % de l'ensemble des licences et sont composées à 25 % de licences féminines. Depuis 2000, le nombre de licences olympiques augmente en moyenne de 1 % par an. Source : Recensement des licences, ministère des Sports ; exploitation IRDS

pour 10000 habitants) et augmentant leur taille moyenne de 6 % (99 licences).

D'autres types de structures existent et viennent compléter l'offre encadrée sur le territoire, notamment les écoles municipales des sports, et l'offre privée (centre de fitness, salle de squash...). Un peu plus de 200 équipements privés sont recensés en Seine-Saint-Denis (source: RES), et d'après l'enquête sur les pratiques sportives des Franciliens âgés de 15 ans et plus, 13 % des habitants du département fréquentent ce type de structure (contre 21 % sur Paris et les autres départements de la proche couronne, et 17 % en grande couronne).



La mesure de la pratique sportive au travers du recensement des licences

La licence sportive est un acte unilatéral de la fédération qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions. Le nombre de licences délivrées ainsi que le nombre de clubs affiliés est connu grâce à un recensement effectué tous les ans depuis 1949 par la mission des Études, de l'Observation et des Statistiques (MEOS, au sein du ministère en charge des Sports) auprès des fédérations françaises agréées. Ces données recensent les seules licences (un licencié pouvant en détenir plusieurs). Toute autre forme d'adhésion, le plus souvent dans le cadre d'une pratique ponctuelle ou de courte durée, est considérée comme un « Autre Titre de Participation »

Trois types de licences sont recensés, les unisport olympiques et non olympiques, et les multisports. Les fédérations unisport organisent la pratique d'une seule discipline (par exemple la fédération française de volley-ball). Elles sont qualifiées «d'olympiques» si leur discipline figure au programme des jeux olympiques. Les fédérations multisports permettent de pratiquer différents sports relevant pour leurs règles des fédérations unisport comme l'union nationale du Sport scolaire (UNSS)(18).

Tableau 13 - Répartition et évolution du nombre de clubs en Seine-Saint-Denis et dans le reste de la région

	Répartition (%)		Évolution annu entre 2000 e		Taille moyenne du club		
	Seine-Saint-Denis	Reste de la région	Seine-Saint-Denis	Reste de la région	Seine-Saint-Denis	Reste de la région	
Olympiques	43	41	- 1,1	- 1,1	129	164	
Non olympiques	23	26	- 0,1	- 0,3	54	61	
Multisports	34	33	1,7	0,9	91	122	
Ensemble	100	100	0,0	- 0,1	99	122	

Lecture: En Seine-Saint-Denis, les clubs olympiques représentent 43 % de l'ensemble des clubs. Depuis 2000, leur nombre diminue en moyenne de 1,1 % par an. En 2010, la taille moyenne d'un club olympique est de 129 licenciés. Source : Recensement des licences, ministère des Sports ; exploitation IRDS

(18) Ces définitions sont issues du site internet du ministère en charge des

^{*} L'année 2010 n'a pas pu être comparée aux années précédentes car le rugby et le golf ont intégré les disciplines olympiques.

^{*} L'année 2010 n'a pas pu être comparée aux années précédentes car le rugby et le golf ont intégré les disciplines olympiques.

Des clubs plus petits

Toutes disciplines confondues, la taille moyenne d'un club est plus importante dans le reste de la région (122 licences par clubs) que dans le département (99, tableau 13). Cela se vérifie dans la majorité des sports: les clubs de danse, de tir, de golf, sont par exemple deux fois plus petits en moyenne en Seine-Saint-Denis que sur le reste du territoire, ceux de football, ou de natation environ 30 % plus petits. Difficile de savoir si ces structures d'accueil seraient en capacité d'accueillir un public plus important (conditions d'encadrement? Infrastructures à disposition?).

Le football: sport en club le plus pratiqué

Comme le laisse supposer le nombre important de clubs dans le département (tableau 14), le football est la discipline encadrée la plus pratiquée par les Séquanodionysiens (30118 licences). À lui seul il regroupe 24 % des licences du département(20), alors que la deuxième discipline, le tennis, n'en regroupe que 14 % avec 17461 licences. Le judo (8810 licences) et le handball (5413) occupent les troisième et quatrième places (tableau 5). Ces quatre disciplines regroupent près de 50 % des licences en Seine-Saint-Denis (tableau 14).

Dans le reste de la région c'est le tennis qui arrive en tête avec 233479 licences (16 % des licences) suivi du football (193 683, 13 % des licences), du golf (102530), de l'équitation (99410) et du judo (91323). Ces cinq disciplines regroupent la moitié des licences.

La lutte et le football américain: des disciplines confidentielles mais spécifiques à la Seine-Saint-Denis

L'indice de spécificité(21) (figure 5) permet de comparer la proportion de sportifs par discipline dans le département avec celle observée dans le

(19) L'évolution récente du sauash en Seine-Saint-Denis (hausse de 2 000 % du nombre de licences depuis 2007) et la forte part de licences féminines (presque 3 fois plus élevée que sur le reste du territoire) incite à rester prudent sur l'utilisation de ces chiffres.

(20) Hors licences multisports, handicaps, scolaires et universitaires, pour les quels le détail par discipline n'est pas connu.

(21) Le sport en Lorraine: une pratique licenciée égale à la moyenne nationale, et un taux d'équipement supérieur. Société, modes de vie (229-230), Août

Tableau 14 - Les 25 premières disciplines unisports en nombre de licences (2010) en Seine-St-Denis

	Seine-Saint-Denis				Reste de l'Île-de-France									
Disciplines	Effectif licences	Taux pour 1 000 hab	Part (%)	Effectif clubs	Taux pour 10 000 hab	Part (%)	Taille moyenne	Effectif licences	Taux pour 1 000 hab	Part (%)	Effectif clubs	Taux pour 10 000 hab	Part (%)	Taille moyenne
Football	30118	20,0	24	235	1,6	19	128	193683	19,2	13	1 187	1,2	10	163
Tennis	17 461	11,6	14	63	0,4	5	277	233 479	23,1	16	935	0,9	8	250
Judo	8810	5,9	7	65	0,4	5	136	91 323	9,0	6	747	0,7	6	122
Handball	5413	3,6	4	25	0,2	2	217	49609	4,9	3	217	0,2	2	229
Gymnastique	5193	3,5	4	26	0,2	2	200	41 595	4,1	3	215	0,2	2	193
Natation	5076	3,4	4	26	0,2	2	195	50016	5,0	3	188	0,2	2	266
Basketball	4716	3,1	4	37	0,2	3	127	45 173	4,5	3	361	0,4	3	125
Karaté	4004	2,7	3	74	0,5	6	54	48 064	4,8	3	787	0,8	7	61
Athlétisme	3783	2,5	3	36	0,2	3	105	33 981	3,4	2	316	0,3	3	108
Rugby	3667	2,4	3	18	0,1	1	204	32 279	3,2	2	140	0,1	1	231
Équitation	2603	1,7	2	6	0,0	0	434	99410	9,8	7	207	0,2	2	480
Pétanque	2560	1,7	2	52	0,3	4	49	23 397	2,3	2	418	0,4	4	56
Golf	2369	1,6	2	14	0,1	1	169	102530	10,2	7	302	0,3	3	340
FFESSM	2 2 5 1	1,5	2	41	0,3	3	55	30326	3,0	2	338	0,3	3	90
Randonnée	1 981	1,3	2	29	0,2	2	68	24228	2,4	2	310	0,3	3	78
Tennis de table	1 751	1,2	1	28	0,2	2	63	31 687	3,1	2	363	0,4	3	87
Taekwondo	1 500	1,0	1	25	0,2	2	60	12187	1,2	1	206	0,2	2	59
Roller skating	1379	0,9	1	10	0,1	1	138	6846	0,7	0	103	0,1	1	66
Badminton	1 329	0,9	1	17	0,1	1	78	27812	2,8	2	227	0,2	2	123
Tir	1 284	0,9	1	21	0,1	2	61	19002	1,9	1	154	0,2	1	123
Escrime	1 282	0,9	1	18	0,1	1	71	17486	1,7	1	179	0,2	2	98
Squash(19)	1 254	0,8	1	3	0,0	0	418	6616	0,7	0	72	0,1	1	92
Volleyball	1 225	0,8	1	17	0,1	1	72	14606	1,4	1	188	0,2	2	78
Sports de contact	1 209	0,8	1	/	/	/	/	8 406	0,8	1	/	/	/	/
Échecs	1126	0,7	1	15	0,1	1	75	8 800	0,9	1	145	0,1	1	61

Lecture: En Seine-Saint-Denis, le football compte 30 118 licences, soit 24 % de l'ensemble des licences unisports du territoire, réparties dans 235 clubs qui représentent 19 % de l'ensemble des structures d'accueil unisports dans le département. En Seine-Saint-Denis, la taille movenne d'un club de football est de 128 licences, Source: Recensement des licences, ministère des Sports; exploitation IRDS

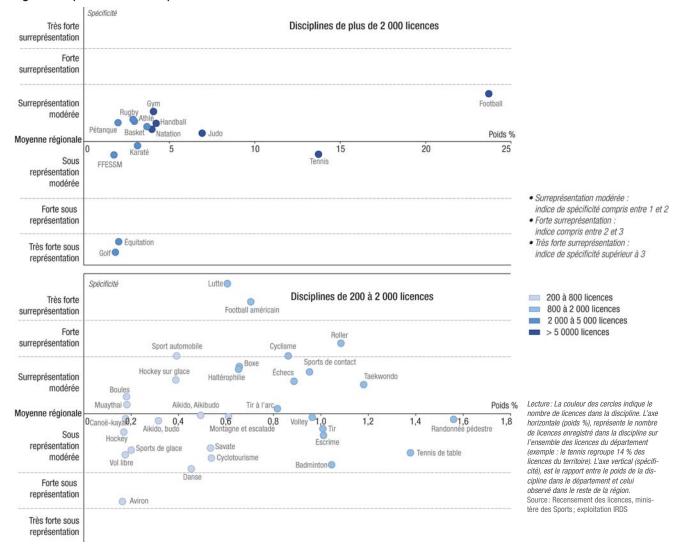


Figure 5 - Spécificités des disciplines en Seine-Saint-Denis selon le nombre de licences

reste de la région. Un indice supérieur à 1 indique que les sportifs du département ont tendance à davantage pratiquer la discipline que ceux du reste de la région.

Cet indicateur montre que la lutte (769 licences dans le département) et le football américain (896 licences) sont largement surreprésentés (leur poids est 4 à 5 fois plus important). On peut citer également le sport automobile (498 licences), le cyclisme (1096), et le roller-skating (1379) qui ont un poids deux fois supérieurs. La présence du circuit Carole sur le territoire est sans doute à l'origine de la surreprésentation de la fédération du sport automobile. A un degré moindre, l'haltérophilie (829 licences), la boxe (833), et les sports de contact (1209) sont également plus présents en Seine-Saint-Denis (indice de 1,6).

Des spécificités qui perdurent, d'autres qui s'effacent

Si l'on calcule l'indice de spécificité annuellement il est possible d'avoir une idée de l'évolution des pratiques encadrées en Seine-Saint-Denis. La figure 6 montre ainsi l'histoire de certaines disciplines au travers de l'évolution de cet indicateur depuis 20 ans.

Certaines spécificités s'inscrivent dans le temps. À titre d'exemple, la Seine-Saint-Denis a toujours marqué une prédilection pour la lutte, la boxe, le football, le football américain, la gymnastique, ou le cyclisme (indice supérieur à 1 sur l'ensemble de la période). À l'inverse, des disciplines comme le golf, l'équitation ou le tennis ont toujours été en retrait. Des activités plutôt recherchées par les personnes de classes aisées: la pratique du tennis y est presque deux fois plus répandue que chez les moins aisés, et celle du golf quatre fois plus⁽²²⁾. Cette offre peu développée peut expliquer pourquoi les plus aisés du département s'adonnent moins souvent à des activités sportives que ceux du reste de la région. D'autres disciplines, dont le tennis de table, le badminton, le tir ou le volley qui étaient surreprésentées dans le département au début des années 90, sont en retard aujourd'hui comparativement au reste de la région. Depuis 1990, la ligue de badminton a par exemple connu une croissance spectaculaire de ses effectifs (+ 590 %) qui n'a pas été suivie avec la même intensité en Seine-Saint-Denis (+ 190 %). Le badminton est une discipline jeune qui n'est pas toujours prioritaire dans l'attribution des créneaux horaires par les collectivités face à des disciplines implantées depuis plus longtemps. Ce phénomène est sans doute amplifié en Seine-Saint-Denis par le faible taux d'équipement qui conduit les disciplines à se placer en concurrence sur l'utilisation des installations (guerre des créneaux).

La faible part des femmes dans les licences sportives du département

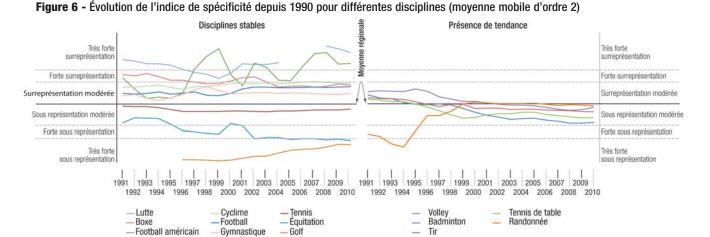
En 2010, la pratique sportive régionale en club est largement réservée aux hommes. Leur prédominance est encore plus marquée dans le département: seulement 31 % des licences ont été délivrées à des femmes, contre 37 % dans le reste de la région. Les femmes sont mieux représentées dans les fédérations multisports (42 % des licences, voir tableau 12).

En Seine-Saint-Denis comme sur le reste du territoire, seules 6 disciplines sont fortement féminisées (tableau 15): l'équitation (87 % de licences féminines), la danse (86 %), la gymnastique (73 %), les sports de glace (70 %), la randonnée (69 %) et la natation (53 %). Deux assurent la mixité: le roller (51 %) et le volleyball (49 %). Les autres sports sont dominés par les hommes, notamment le football et le football américain (98 % d'hommes), le rugby, le billard et les sports de boules (95 %), le cyclisme, le tir et les sports automobiles (90 %).

La FSGT, une implantation historique dans le département

La fédération sportive et gymnique du travail est une association sportive et d'éducation populaire, issue de l'union des fédérations ouvrières et fondée sur des valeurs de solidarité. Elle s'appuie sur un bénévolat militant, pour développer un sport associatif accessible à toute la population, notamment aux milieux les plus populaires et en difficulté social. Son implantation dans le département est historique et sa présence a certainement marqué la pratique sportive sur le territoire. En 1990, elle était la première fédération sportive en Seine-Saint-Denis et comptait plus de 32 000 licences soit 22 % des licences du département (contre 8 % sur l'ensemble de la région). Aujourd'hui son influence a baissé au profit des fédérations unisports mais reste importante : avec 21 613 licences (soit 12 % des licences, contre 4 % au niveau régional), il s'agit de la deuxième fédération du département derrière celle du football.





Lecture: En 1990, le badminton avait un poids 1,5 fois plus important dans le département que dans le reste de la région. En 2010, ce poids est devenu 2 fois plus faible que celui du reste de la région. Source: Recensement des licences, ministère des Sports; exploitation IRDS

Le sport scolaire

Avec 18 859 licences en 2010, l'UNSS occupe la troisième position dans le département, derrière la Fédération gymnique et sportive du travail (FSGT) et celle du football. Il s'agit d'une fédération qui a pour but d'organiser et de développer la pratique sportive des jeunes scolarisés en collège et lycée. Bien que ses effectifs aient baissé entre 2009 et 2010, depuis 2000 le nombre de licences augmentent en moyenne de 2,3 % par an en Seine-Saint-Denis (2,0 % sur le reste du territoire). Il faut dire que les atouts de l'UNSS sont nombreux : elle offre aux enfants la possibilité de pratiquer dans un environnement qu'ils connaissent bien avec leur camarade de classe, et encadré par un professeur de l'école. Le lieu de pratique est habituellement proche de l'établissement scolaire et le coût de l'adhésion est souvent plus faible que dans les fédérations unisports.

La participation des filles aux activités sportives y est plus importante qu'ailleurs : le département compte 36 % de licences féminines en UNSS (41 % dans le reste de la région), contre 31 % tous sports confondus. Il s'agit de la deuxième association sportive féminine du département derrière la FSGT. À l'inverse l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) qui a pour mission d'organiser et développer la pratique sportive dans les écoles primaires est étonnamment peu présente sur le territoire. Pourtant le sport scolaire est reconnu comme un atout essentiel au développement de la pratique sportive, notamment chez les filles. L'USEP compte 1331 licences en Seine-Saint-Denis, contre plus de 20 000 à Paris ou dans certains départements de la grande couronne (77, 78, et 91).



Tableau 15 - Les 20 premières disciplines pratiquées par les femmes en Seine-Saint-Denis (2010)

		Seine-Saint-Deni	s	Reste de la région			
Disciplines	Effectif total	Effectifs de femmes	Part des femmes (%)	Effectif total	Effectifs de femmes	Part des femmes (%)	
Tennis	17 461	4994	29	233 479	67 007	29	
Gymnastique	5193	3800	73	41 595	32933	79	
Natation	5 0 7 6	2693	53	50 016	27 250	54	
Équitation	2603	2 2 5 2	87	99410	81 274	82	
Judo	8810	1 987	23	91 323	19718	22	
Handball	5413	1 735	32	49 609	15022	30	
Athlétisme	3783	1 657	44	33 981	13 485	40	
Randonnée pédestre	1 981	1 358	69	24 228	15372	63	
Basket	4716	1 215	26	45173	12300	27	
Karaté	4004	1 157	29	48 064	13139	27	
Roller skating	1 379	697	51	6846	2639	38	
FESSM	2 2 5 1	693	31	30 326	10217	34	
Volleyball	1 225	601	49	14606	6 5 4 7	45	
Football	25 873	562	2	163418	3804	2	
Squash(23)	1 254	512	41	6616	920	14	
Golf	2369	510	22	102530	28 186	27	
Danse	576	496	86	12609	11 315	90	
Taekwondo	1 500	457	30	12187	3 423	28	
Badminton	1 329	455	34	27812	10104	36	

Lecture : En 2010, 4994 femmes sont inscrites à un club de tennis en Seine-Saint-Denis, soit 29 % des licences de la discipline. Source: Recensement des licences, ministère des Sports; exploitation IRDS

(23) L'évolution récente du squash en Seine-Saint-Denis (hausse de 2 000 % du nombre de licences depuis 2007) et la forte part de licences féminines (presque 3 fois plus élevée que sur le reste du territoire) incite à rester prudent sur l'utilisation de ces chiffres.

Les disciplines qui comptent le plus de femmes

En Seine-Saint-Denis, les disciplines qui comptent le plus de femmes en effectif sont le tennis (4994 licences), suivi de la gymnastique (3800), de la natation (2693), de l'équitation (2252) et du judo (1987). Sur le reste du territoire la situation diffère puisque c'est en équitation que l'on retrouve le plus de femmes (81274 licences), puis au tennis (67007), à la gymnastique (32933), au golf (28186) et à la natation (27250).

Le haut niveau en Seine-Saint-Denis

Bien que le département soit en retrait sur le plan de la pratique sportive pour le plus grand nombre, il compte de nombreux grands champions et de nombreux clubs sportifs de haut niveau.

Depuis 1982, la qualité de sportif de haut niveau s'obtient par l'inscription sur une liste arrêtée par le ministère des Sports. Cette inscription s'effectue dans la catégorie Élite, Senior, ou Jeune (voir encadré). En 2011, la Seine-Saint-Denis comptait 163 sportifs de haut niveau et se classait en quatrième position⁽²⁶⁾, devant les départements



Sport handicap

En Seine-Saint-Denis, environ 450 personnes en situation de handicap pratiquent une activité sportive au sein d'une Fédération spécifique (5000 dans le reste de la région). La Fédération française handisport (FFH) accueille les handicapés moteurs, les déficients sensoriels et les personnes de petites tailles. Elle compte en Seine-Saint-Denis 150 licences réparties dans 15 associations. La Fédération française de sport adapté (FFSA) accueille les personnes en situation de handicap mental, intellectuel ou atteints de troubles psychiques. Elle compte 288 adhérents dans le département, répartis dans 5 associations.

Les associations sont de petites tailles: 10 licences par club en moyenne pour le handisport et 58 pour le sport adapté (contre 99 tous sports confondus). La pratique féminine représente un peu plus du quart des licences (27 %), elle est légèrement plus élevée en sport adapté (28 % contre 24 % en handisport), et dans le reste de la région (30 %). La population est généralement plus âgée. En Île-de-France, les trois quart des licences sont détenues par les plus de 18 ans alors que dans les clubs ordinaires, une licence sur deux est délivrée à des pratiquants de moins de 20 ans⁽²⁴⁾. Les associations du département proposent aux sportifs en situation de handicap un panel de 22 disciplines (sports collectifs, sports de raquette, sports de combat, sports nautiques…)⁽²⁵⁾.

La pratique des personnes en situation de handicap en Seine-Saint-Denis ne se limite pas à ces 450 adhésions. Certaines personnes pratiquent au sein d'associations ordinaires et d'autres encore s'adonnent à leurs activités en-dehors de toute association.

Le développement de la pratique des personnes handicapées passe entre autres par l'existence d'un encadrement adapté, un mode de transport adéquat, du matériel spécifique et une meilleure accessibilité des équipements sportifs. D'après le recensement des équipements sportifs, moins de 1 % des équipements publics en Seine-Saint-Denis seraient entièrement accessibles aux personnes en situation de handicap (vestiaire, sanitaire et aire d'évolution).

⁽²⁴⁾ La pratique sportive pour les personnes en situation de handicap en Îlede-France. Les dossiers de l'IRDS (10), avril 2010.

⁽²⁵⁾ Sport et handicap en Seine-Saint-Denis. Annuaire 2011-2012. CDOS Seine-Saint-Denis.

⁽²⁶⁾ La présence de l'Insep explique sans doute en grande partie les effectifs observés sur Paris, notamment dans la catégorie élite.

Les sportifs de haut niveau

(source ministère des Sports)

La catégorie Élite: peut être inscrit dans cette catégorie, le sportif qui réalise une performance significative dans une épreuve de niveau internationale. L'inscription dans cette catégorie est valable deux ans. Elle peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

La catégorie Senior: peut être inscrit dans cette catégorie, le sportif sélectionné pour préparer les compétitions internationales. L'inscription dans cette catégorie est valable un an. Elle peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

La catégorie Jeune: peut être inscrit dans la catégorie Jeune le sportif sélectionné pour préparer les compétitions internationales de sa catégorie d'âge. L'inscription dans cette catégorie est valable un an. Elle peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

Tableau 17 - Liste des disciplines pratiquées au plus haut niveau national en 2011

Hommes						
Disciplines	Communes d'implantation du club					
Athlétisme	Montreuil					
Badminton	Aulnay-sous-Bois					
Escrime	Aulnay-sous-Bois, Livry-Gargan, Aubervilliers					
Football américain	La Courneuve					
Gymnastique	Noisy-le-Grand, Aulnay-sous-Bois					
Handball	Tremblay-en-France					
Hockey sur glace	Neuilly sur Marne					
Judo	Montreuil, Blanc-Mesnil					
Lutte	Bagnolet					
Rink Hockey	Noisy-le-Grand					
Tennis	Bondy					
Tennis de table	Saint-Denis					
Tir à l'arc	Neuilly-sur-Marne					
Water-polo	Noisy-le-Sec					

Femmes							
Disciplines	Communes d'implantation du club						
Athlétisme	Montreuil						
Badminton	Aulnay-sous-Bois						
Cyclisme	Epinay-sur-Seine, Gervais-Lilas						
Escrime	Bondy, Aubervilliers						
Escalade	Montfermeil						
Gymnastique	Noisy-le-Grand, Aulnay-sous-Bois						
Hockey sur glace	Neuilly sur Marne						
Judo	Montreuil, Villemomble						
Rink Hockey	Noisy-le-Grand						
Rugby	Bobigny						
Tennis de table	Saint-Denis						
Tir à l'arc	Bondy						

de la grande couronne (tableau 16). Les catégories Jeune et Senior représentaient 93 % des sportifs de haut niveau du département, l'Élite en regroupait 7 %.

25 disciplines⁽²⁷⁾ sont représentées par des sportifs de haut niveau dans le département contre 31 en moyenne dans le reste de la région (tableau 16). Dans le département, celles où l'on observe le plus de sportifs de haut niveau sont le football américain (40 sportifs), l'athlétisme (17), le judo (15), la lutte (15) et la boxe (12). Ces cinq sports concentrent plus de la moitié des sportifs de haut niveau du département. Il n'existe pas de discipline de haut niveau présente exclusivement dans le département.

En 2011, la moitié des communes avaient au moins un club qui évoluait en première division nationale (plus haut niveau) parmi 17 disciplines différentes (tableau 17). Les communes se distinguent dans une voir deux disciplines, les finances ne permettant pas davantage, si bien que le haut niveau sportif est réparti sur l'ensemble du territoire.



(27) La reconnaissance du caractère de haut niveau d'une discipline est accordée pour la durée d'une olympiade. Celle-ci est automatique pour les disciplines olympiques, et pour les disciplines paralympiques si une équipe de France existe. Les autres disciplines peuvent, à la demande de la fédération délégataire concernée, faire l'objet d'une procédure de reconnaissance.

Tableau 16 - Nombre de disciplines et de sportifs de haut niveau par catégorie et département

Effectifs	Jeune	Senior	Élite	total	Taux pour 10 000 hab	Nombre de disciplines
Paris	87	126	45	258	1,2	34
Hauts-de-Seine	96	105	25	226	1,5	32
Val-de-Marne	98	60	16	174	1,3	32
Seine-Saint-Denis	75	76	12	163	1,1	25
Essonne	81	62	2	145	1,2	33
Yvelines	76	54	5	135	1,0	30
Val-d'Oise	44	37	9	90	0,8	24
Seine-et-Marne	51	28	7	87	0,7	30
Ensemble	608	548	121	1 301	1,1	54

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Une offre en équipement globalement déficitaire

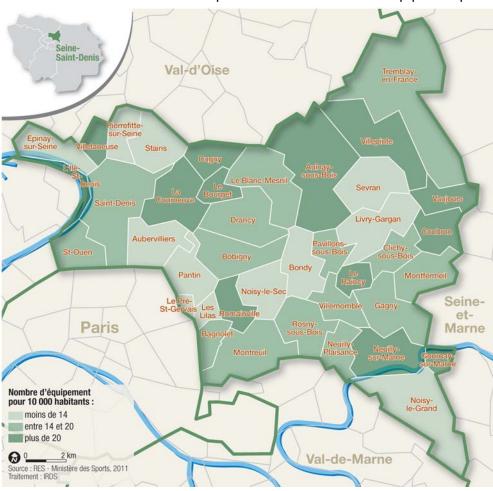
Selon le recensement des équipements sportifs (RES) le département compte 2 208 équipements sportifs publics⁽²⁸⁾ ouverts au Séquanodionysiens. Comparativement au reste de la région, et rapporté à la population le département est le deuxième plus mal lotis (après Paris) avec 14,8 équipements sportifs pour 10 000 habitants, alors même que l'Île-de-France a l'un des taux le plus bas de France.

De nombreux équipements sportifs localisés sur le territoire sont encore sous utilisés et permettraient d'améliorer l'offre, notamment les équipements scolaires et universitaires fermés le week-end et en soirée ou encore ceux d'entreprises (par exemple Citroën). Ces derniers s'ouvrent d'ailleurs progressivement par voie de convention car ce patrimoine sportif devient lourd à gérer pour les entreprises. Autre exemple,

le SIPS (voir encadré), longtemps sous-utilisé a vu sa fréquentation tripler au cours de ces dernières années, et les projets en cours traduisent un potentiel de développement encore important. En outre, des normes moins contraignantes favoriseraient le développement d'activités sportives. L'autorisation récente de la pratique des sports nautiques sur le canal de l'ourcq va par exemple amener la création de nouvelles structures d'aviron et de canoë-kayak sur le territoire. Il en va de même en ce qui concerne certains terrains de grands jeux auxquels il manque 1 à 2 m pour être homologués mais qui permettent par dérogation des compétitions de niveau départemental.

Un parc d'équipement plutôt ancien et peu adapté

Aujourd'hui, en Seine-Saint-Denis, 30 % des équipements ont plus de 35 ans. En plus d'être ancien, ce parc construit avant 1975 ne répond plus pleinement aux attentes des sportifs, dont le



Carte 2 - Les disparités communales de l'offre en équipement sportifs

(28) Il s'agit des équipements sportifs dont le propriétaire est public: communes, groupements de communes, État, Département, Région. profil s'est élargi (femmes, seniors), et pour lesquels les motivations se sont diversifiées (santé, loisir). Les bassins de natation, dont 40 % ont été construits entre 1965 et 1974 suite au plan «1000 piscines», sont particulièrement concernés par ce constat, de même que les salles multisports (35 % ont plus de 35 ans). Le RES ne donne pas d'informations qualitatives (hormis la date des derniers travaux effectués) qui permettraient d'identifier les équipements les plus vétustes à rénover en priorité. Dans le cadre du plan de rattrapage en Seine-Saint-Denis, c'est l'augmentation potentielle du taux d'utilisation de l'équipement qui a été utilisée comme critère déterminant: remplacement des pelouses naturelles par des gazons synthétiques, couverture des terrains de tennis...

Le recensement des équipements sportifs

Depuis 2005, le ministère des Sports réalise un recensement des équipements sportifs (RES) sur l'ensemble de la France, dont les caractéristiques principales sont décrites au moyen d'une cinquantaine de variables. Ces données sont utilisées par l'IRDS au travers son visiau sport qui offre la possibilité d'avoir une cartographie des équipements par famille (terrains de grands jeux, courts de tennis, salles multisports...) en Île-de-France (en accès libre à l'adresse suivante: www.irds-idf.fr)(29).

Les taux d'équipement présentés sur la carte 2 ont été calculés à partir des données du RES. Ces taux ne rendent pas compte de la diversité de l'offre pour un même type équipement. Un terrain synthétique a le même poids par exemple qu'un terrain en gazon naturelle alors que leurs taux d'utilisation ne sont pas comparables(30). De même, un équipement axé uniquement sur la pratique du haut niveau est considéré de manière identique à un équipement pour la pratique du plus grand nombre. Il s'agit donc d'être prudent sur l'interprétation de cette carte.

Des édifications de structures sportives moins nombreuses...

En Seine-Saint-Denis la construction des équipements sportifs a été régulière tout au long de la période 1965-2004, à un rythme de 40 équipements par an. Depuis, la cadence a été divisée par deux, si bien que les équipements postérieurs à 2004 ne représentent que 4 % du parc. Ce ralentissement est encore plus prononcé dans le reste de la région: entre 1965 et 2004 le rythme de construction était supérieur à 400 équipements par an, depuis 2004 il est inférieur à 150.

...marquées par le développement de nouvelles pratiques

Le parc est le moins diversifié de la région: le RES y dénombre 62 types d'équipements différents contre 86 dans les Yvelines. Des équipements stéréotypés qui peuvent expliquer une offre en animation sportive plus restreinte pour les habitants du département (cf. chapitre sur la pratique en club).

Mais depuis 1995, de nouvelles structures ont fait leur apparition en lien avec le développement de nouvelles pratiques sportives. La moitié des structures artificielles d'escalade a ainsi été construite au cours de ces 15 dernières années, de même que 75 % des skate-parks et vélo freestyle. Les équipements de sport de nature se sont également développés avec le traçage de boucles de randonnées (8 depuis 1995, soit 72 % des parcours du département).



Le plan de rattrapage des équipements sportifs en Seine-Saint-Denis

Le 10 février 2011, l'État a annoncé l'engagement d'un plan de rattrapage des équipements sportifs en Seine-Saint-Denis sur 5 ans, visant à apporter une première solution au déficit observé sur le territoire. 75 projets communaux représentant un investissement de 72 millions d'euros ont été retenus sur la base de différents critères: l'apport du projet au développement de la pratique pour tous, l'impact sur la vie dans les quartiers, l'amélioration des conditions de pratique... Ces projets devraient permettre de couvrir 40 courts de tennis, de rénover 23 salles omnisports et de réaliser 30 terrains synthétiques (25 de football, 3 de rugby, et 2 mixtes). L'État participe financièrement à hauteur de 15 millions d'euros, le Conseil Général 12,6 millions, la Fédération de tennis 500000 € et la Fédération de rugby 100000 €. Le Conseil régional peut intervenir également dans le financement de certains projets dans le cadre de son droit commun pour l'aide à l'investissement. Cela a déjà été le cas en 2011 pour sept projets du plan de rattrapage.

(29) Au-delà de ces informations, le visiau sport centralise également des données issues du mouvement sportif (instances sportives, clubs, licenciés) et de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Île-de-France (repères sociodémographiques, transport et accessibilité) qui, croisées avec les équipements sportifs, donnent un premier diagnostic du territoire.

(30) 15 % des terrains de grands jeux sont en synthétiques en Seine-Saint-Denis contre 27 % dans les Hauts-de-Seine (source: Terrains de grands jeux en Île-de-France. Les dossiers de l'IRDS (14), janvier 2011).

Le département plus souvent propriétaire et gestionnaire

Depuis 1990, dans le but d'aider à la structuration et au développement des activités des comités départementaux, des grands clubs, et des scolaires, le département possède et gère une partie importante des équipements sportifs du territoire. Ces équipements répondent en parti aux problèmes de saturation des équipements sportifs en donnant aux comités départementaux (formation, sélection des sportifs) des lieux de pratique spécifique sans entrer en concurrence avec les clubs locaux.

Selon le recensement des équipements sportifs, le département possède plus d'un tiers des installations d'athlétisme, et des structures artificielles d'escalade et un peu plus de 20 % des salles multisports et des plateaux EPS (voir tableau 17). Il

est propriétaire également de l'un des deux terrains de golf (golf de la poudrerie). Ce rôle central du département est une spécificité de la Seine-Saint-Denis.

Parallèlement, jusqu'en 2010, le département a participé au financement des équipements communaux. Pour bénéficier d'une subvention ces derniers devaient offrir au moins 20 % du temps d'utilisation pour la pratique scolaire. Depuis cette date, pour des raisons financières cette aide n'est plus possible, mais le conseil général s'est engagé financièrement dans le plan de rattrapage des équipements sportifs en Seine-Saint-Denis (12,5 millions d'euros) ainsi que dans le plan exceptionnel d'investissement pour les collèges comprenant la réalisation d'équipements sportifs qui seront ouverts en-dehors des temps scolaires (45 millions d'euros sur 5 ans).

Tableau 17 - Part des installations publics dont le département est propriétaire (selon la famille d'équipement)

%	Installation d'athlétisme	Structures artificielles d'escalade	Salles multisports	Plateaux EPS	
Paris*	6	5	17	17	
Hauts-de-Seine	12	20	12	13	
Seine-Saint-Denis	36	38	23	24	
Val-de-Marne	5	25	7	10	
Seine-et-Marne	0	6	3	2	
Yvelines	5	8	2	9	
Essonne	4	5	2	5	
Val-d'0ise	7	12	2	6	

Lecture : le conseil général de Seine-saint-Denis est propriétaire de 36 % des installations d'athlétisme publics du département. Source : RES, exploitation IRDS

Source : RES, exploitation IRDS
* À considérer avec prudence, Paris est à la fois commune et département.



Des Séquanodionysiens moins satisfaits de l'offre en équipements

En 2008, 46 % des 15 ans et plus de Seine-Saint-Denis ont fréquenté au moins une fois dans l'année un équipement sportif et 25 % l'ont fait régulièrement, soit autant que les Franciliens(31). Les installations les plus fréquentées sont les gymnases (10 % des 15 ans et plus les fréquentent régulièrement), les piscines (7 %) et les terrains de grands jeux (7 %). Globalement, 64 % des habitants déclarent être satisfaits du nombre d'installations à proximité de leur domicile contre 70 % en Île-de-France. Comme les Franciliens, ils ciblent principalement comme structures défaillantes et dans cet ordre les piscines, les gymnases et les terrains de grands jeux. À l'échelle du département, 23 % des Séquanodionysiens âgées de 15 ans et plus disent n'avoir pu exercer certaines activités en raison du manque d'infrastructures et 11 % (contre 7 % seulement pour le reste de la région) n'ont pu exercer en raison d'installations insatisfaisantes. Comparativement au reste de la région, les Séquanodionysiens se plaignent davantage du manque de sécurité de la pratique et du manque de place de parking (figure 7).

Malgré tout des équipements sportifs remarquables

En termes de visibilité sportive, le département possède le plus grand stade du pays (Stade de France) qui a été inauguré en 1998 à Saint-Denis et qui peut accueillir jusqu'à 80 000 personnes. Régulièrement de grands événements sportifs y sont organisés: coupe du Monde de Football (1998), championnat du Monde d'athlétisme (2003), coupe du Monde de rugby (2007) en attendant les championnats d'Europe de football en 2016. Outre le Stade de France, le département abrite le stade de Marville de 10000 places (voir encadré), et le stade Bauer (3000 places) enceinte emblématique du territoire qui accueille les rencontres de l'équipe de football du Red Star (Saint Ouen). Un projet de nouveau stade, plus compatible avec le développement du club est à l'étude.

Le département possède d'autres équipements remarquables. Il accueille par exemple à Tremblay-en-France le seul circuit moto de la région (circuit carole). Celui-ci offre une piste de 2 055 m et propose également un centre de documentation en rapport avec ce sport. La Fédération de Motocyclisme vient d'être désignée par l'État comme nouveau gestionnaire. Le site devrait être relocalisé toujours sur la commune de Tremblay.

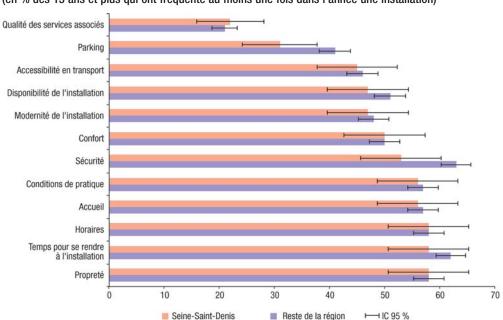


Figure 7 - Proportion d'individus tout à fait satisfait des installations sportives selon différents critères (en % des 15 ans et plus qui ont fréquenté au moins une fois dans l'année une installation)

Lecture: 63 % des Franciliens qui ont fréquenté une installation sportive au cours de l'année ont été tout à fait satisfaits de la sécurité de la pratique, contre 53 % des Séquanodionysiens.
Source: EPSF 2008

(31) Source: Enquête sur les pratiques sportives des Franciliens (EPSF).

Le parc des sports du Syndicat Interdépartemental de Paris Seine-Saint-Denis (SIPS)

Le Syndicat Interdépartemental de Paris Seine-Saint-Denis (SIPS) a été créée en 1973. Il est propriétaire et gestionnaire du parc des sports. La présidence est assurée de manière partagée par la Seine-Saint-Denis et Paris. Chacune des deux collectivités contribuent à part égale au financement du fonctionnement ainsi qu'aux opérations d'investissements. Près de 70 agents assurent le bon fonctionnement du parc (accueil, entretien, communication, sécurité).

En 2005 un schéma de cohérence de développement du parc a été élaboré. Le SIPS développe les activités du parc au travers des partenariats et des conventions signés avec différents acteurs: en priorité avec les comités départementaux, mais aussi avec les fédérations, les clubs,... Il loue ses équipements à ses partenaires. Le grand public a pour sa part librement accès à l'ensemble des infrastructures dans la mesure où ces dernières ne sont pas déjà utilisées.

Le parc compte 55 ha de surface réparti sur deux sites: à la Courneuve (35 ha) en bordure du parc départemental Georges Valbon et à Bobigny (20 ha). Le site de Bobigny est essentiellement tourné vers l'éducation, la formation et l'entrainement, très peu sur l'événementiel. On trouve à proximité du site l'hôpital Avicenne spécialisé en médecine du sport, la fac de médecine et l'UFR Staps, et un centre d'apprentis de 2000 personnes. Le site est essentiellement composé de terrains de grands jeux (dont 2 synthétiques), de courts de tennis et d'un centre départemental de lancer où s'entraîne le CA Montreuil. Les projets plus ou moins avancés sur le site sont les suivant: agrandir le centre d'accueil, développer le centre de formation, remplacer un terrain de grands jeux par une piste de BMX de niveau

national, et créer un parcours de course d'orientation à destination des scolaires.

Le site de la Courneuve offre la possibilité d'organiser de l'événementiel au travers son stade de 10000 places. Celui-ci peut accueillir des rencontres de football et de rugby de niveau national et des rencontres de football américain de niveau international. De grandes épreuves de tir à l'arc y ont été organisées. Le terrain est entouré d'une piste d'athlétisme qui peut accueillir des compétitions de niveau régional mais qui est actuellement principalement utilisé par les scolaires. Outre ce stade, le site possède une piscine, un centre de tir, des terrains de football (dont 3 synthétiques), de tennis, et un terrain de beach-volley. La proximité du parc Georges Valbon permet aux usagers de bénéficier de grands espaces verts tout en utilisant les vestiaires et les douches du SIPS (accueil le midi pour les joggeurs). Ici aussi des projets plus ou moins avancés sont en cours : un équipement en mesure d'accueillir des compétitions internationales d'escalade, la rénovation de la piscine, un projet de football en salle (accessible gratuitement au scolaire, et avec des tarifs préférentiels pour les jeunes), un stand de tir à l'arc, deux terrains multisports semi-couverts supplémentaires, et des vestiaires en plus.

La fréquentation du parc a triplé au cours de la dernière décennie. En 2011, 435 000 personnes ont pratiqué sur ce site, ils étaient 155 000 il y 6 ans. Cette augmentation est essentiellement due à la multiplication des partenariats mis en place par le SIPS. La fréquentation du site devrait encore augmenter dans les années qui viennent notamment avec les projets prévus et à prévoir. Pour plus d'infos: http://www.parcs-sports-75-93.fr/.



Concernant les salles sportives, le parc des sports Alfred-Marcel Vincent à Livry-Gargan dispose de la plus grande capacité d'accueil (2000 personnes). Quatre autres salles dans le département offrent la possibilité d'accueillir du public en nombre (autour du millier): la salle Arena de Gagny, le palais des sports de Bondy, le palais des sports de Tremblay, et celui de Saint-Denis. Historiquement ces salles ont été mises en place pour accueillir les rencontres nationales des clubs locaux (handball et basket). Aujourd'hui la plupart d'entre elles n'hébergent plus d'équipe de ce niveau et sont sous-utilisées en termes compétitif. À noter que le projet d'une grande salle, porté par la communauté d'agglomération Terres de France, est à l'étude (le Colisée, 15000 places, à Tremblay).

En Seine-Saint-Denis, une seule piscine est dotée d'un bassin olympique couvert (le stade nautique Maurice Thorez à Montreuil), mais celle-ci ne permet pas l'organisation de rencontres sportives de niveau national. Un projet de construction d'une piscine olympique de niveau international à Aubervilliers est en cours.

L'offre en espaces verts est de qualité. La Seine-Saint-Denis accueille sur son territoire un site Natura 2000, qui s'étend sur 1157 ha et qui couvre la moitié des communes du département. Il est composé de 15 entités indépendantes gérées en grande partie par le Conseil général. Il s'agit du seul site en Europe à être entièrement situé en zone urbaine. La Seine-Saint-Denis abrite l'une des forêts les plus fréquentées de la région (forêt de Bondy) et le plus grand parc (parc départemental Georges Valbon). Avec une superficie de 400 ha environ, ce parc géré par le Département s'étale sur 5 communes. On y trouve notamment 5 lacs, des parcours sportifs, 3 ha d'aires de jeux, une piste cyclable de 4 km ou encore un centre équestre de 10 ha. D'ici 2015, une base de loisirs viendra s'ajouter à cette offre en espace vert (Corniche des forts). Celle-ci s'étendra sur 4 communes pour une surface totale de 64 ha. Il existe sur le territoire un fort potentiel de développement des sports de pleine nature qui a peutêtre été trop longtemps négligé et qui semble demandé par les habitants.

La mise en place d'un schéma de cohérence

Afin de pallier les manques quantitatifs et qualitatifs du département ainsi que l'inégalité de l'offre sur l'ensemble du territoire, le conseil général travaille sur un schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs (SCOTES) prévu pour 2012. Ce dernier devrait fournir un diagnostic précis de l'offre sportive dans le département, qui permettra la définition d'une stratégie et la mise en place d'un plan d'action afin d'améliorer l'accessibilité des équipements sportifs et de réduire les inégalités sur le territoire. Il a pour objectif également de renforcer et valoriser les excellences sportives et de les faire rayonner sur le territoire.

À côté de ce schéma, d'autres dispositifs existent: le plan exceptionnel d'investissement (PEI) pour les collèges qui prévoit la construction de 12 gymnases, et d'une piscine et le plan de rattrapage des équipements sportifs qui devrait permettre d'ici 2015 la réalisation de terrains de grands jeux en gazon synthétique, la couverture de courts de tennis, la rénovation de salles omnisports.

En résumé...

La bonne visibilité sportive du département, au travers d'équipements sportifs marquants, d'athlètes reconnus et de clubs de haut niveau, masque une moindre familiarité des Séquanodionysiens pour les activités physiques et sportives. En 2010, les principaux indicateurs de mesure de la pratique sportive montrent en effet que les habitants du département sont moins nombreux à s'adonner au sport (en club ou de manière autonome), le font de manière moins intensive et ont une palette d'activité moins diversifiée. L'évolution de la pratique en club depuis 10 ans souligne d'ailleurs que ces inégalités tendent à se renforcer au fil du temps.

Les Séquanodionysiens s'adonnent le plus souvent à leur sport la semaine, en soirée, à proximité du domicile (moins de 20 minutes de trajet). Leurs motivations sont avant tout en lien avec le loisir, la santé et la rencontre avec les autres, loin devant la compétition. Le plus souvent ils pratiquent en-dehors de tout encadrement afin de ne pas ajouter de contraintes horaires à leur emploi du temps qui concilie déjà vie familiale et professionnelle. Aujourd'hui, les principaux freins au développement de leur pratique sont le manque de temps, les horaires d'ouverture trop restreints et les coûts trop élevés. Les disciplines les plus populaires sont la natation, la marche et le vélo. Ces sports sont facilement accessibles et présentent l'avantage de pouvoir se pratiquer à tout âge, seul ou à plusieurs, dans un club ou de manière autonome.

En termes de pratique licenciée, le département se distingue par une forte présence du football, une surreprésentation des sports de combat, et de contacts, et une moindre pratique de sports réputés moins accessibles financièrement (golf, tennis).

Tous âges confondus, les femmes sont moins présentent dans les clubs du département. Elles sont majoritaires dans 6 disciplines: équitation, danse, gymnastique, sports de glace, randonnée, et natation. Les clubs du département privilégient une pratique compétitive car celle-ci est souvent considérée comme un facteur de structuration du club. Ce choix se fait peut-être au détriment d'une offre plus diversifiée à destination de nouveaux publics, ce qui pourrait expliquer le développement moins rapide de la pratique licenciée dans le département comparativement au reste de la région.

Le département se caractérise également par un écart élevé entre le nombre de licences recensées par le Ministère d'une part et la pratique en club déclarée par les enquêtés d'autre part. Un écart qui suppose l'existence d'une offre importante de pratique encadrée en-dehors des structures affiliées aux Fédérations. Il suggère également qu'une partie des Séquanodionysiens pratiquent en club en tant qu'adhérents mais sans être licenciés, afin de bénéficier d'une pratique de loisir encadré à un tarif moins élevé.

En Seine-Saint-Denis, 36 % des habitants ne sont pas satisfaits du nombre d'équipements sportifs à proximité du domicile, 23 % n'ont pu exercer certaines de leurs activités en raison du manque d'infrastructure et 11 % n'ont pu exercer en raison d'installations insatisfaisantes: il s'agit des proportions les plus élevées observées sur la région. Il faut dire que le département a l'un des taux d'équipement les plus bas de France et que 30 % des équipements ont plus de 35 ans. Difficile de savoir dans ces conditions si la faible pratique sportive observée dans le département est liée à un goût moindre des habitants pour ce type d'activités ou à une offre en équipement moins importante et de moins bonne qualité. Une première étape pourrait être d'optimiser les taux d'utilisation des équipements existants notamment ceux des équipements scolaires et universitaires fermés le week-end et en soirée ou encore ceux des grandes entreprises.

Les espaces publics sont le lieu privilégié par les Séquanodionysiens pour s'adonner à leurs activités physiques. Mais pour 30 % d'entre eux, des efforts restent à faire afin d'imaginer des aménagements plus appropriés à la pratique de la course à pied, du vélo ou de la marche. Il existe par ailleurs sur le territoire un fort potentiel de développement des sports de pleine nature avec une offre en espace vert et en voie d'eau de qualité qui n'est pas encore totalement exploitée.

Le lancement d'un schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs décidé par le conseil général devrait fournir un diagnostic précis de l'offre sportive dans le département, qui permettra la définition d'une stratégie et la mise en place d'un plan d'action afin d'améliorer l'accessibilité aux équipements sportifs et de réduire les inégalités sur le territoire.

▼ POUR EN SAVOIR PLUS

- Portrait de la Seine-Saint-Denis. Cahier de l'observatoire (2). Observatoire départemental et Apur. 2010.
- La vie associative en Seine-Saint-Denis. DRJSCS Île-de-France. 2011.
- La santé observée en Seine-Saint-Denis, ORS Îlede-France, 2011.
- L'environnement en Île-de-France, mémento 2011. IAU-îdf, 2011.
- Un demi-siècle de licences sportives. Stat-info (04-06), Ministère des Sports. Novembre 2004.
- La pratique des activités physiques et sportives en France. Ministère des Sports et Insep. 2005.
- Les premiers résultats de l'enquête 2010 sur les pratiques physiques et sportives en France. Statinfo (10-01), décembre 2010. Ministère des Sports et INSEP.
- Les principales activités physiques et sportives pratiquées en France en 2010. Stat-info (11-02), novembre 2011. Ministère des Sports et INSEP.
- La pratique sportive dans les départements franciliens. Les dossiers de l'IRDS (7), octobre 2009.
- Les équipements sportifs en Île-de-France: fréquentation, perception et attentes des Franciliens.
 Les dossiers de l'IRDS (11). Juin 2010.
- Activités physiques et sportives: équipements et lieux de pratique en Île-de-France, CESER Île-de-France. 2005.
- Terrains de grands jeux en Île-de-France. Les dossiers de l'IRDS (14), janvier 2011.
- Sport et intercommunalité en Île-de-France. Les dossiers de l'IRDS (16), juin 2010.
- Les équipements sportifs en zones urbaines sensibles, rapport de l'observatoire national des zones urbaines sensibles, 2009.

REMERCIEMENTS

Cette note n'aurait pas été réalisée sans le Conseil Général de Seine-Saint-Denis:
Richard Bouchier, Pascal Mathieu,
Lydia Saunois et Martin Citarella;
le Conseil Régional: Frédéric Sanaur;
le CESER: Patrick Sieradzki;
la DRJSCS: Christrophe Bernard;
le CROSIF: Damien Escaffre;
l'INSEE: Yoann Musiedlak;
et le Syndicat Interdépartemental de Paris Seine-Saint-Denis: Didier Gheux.